

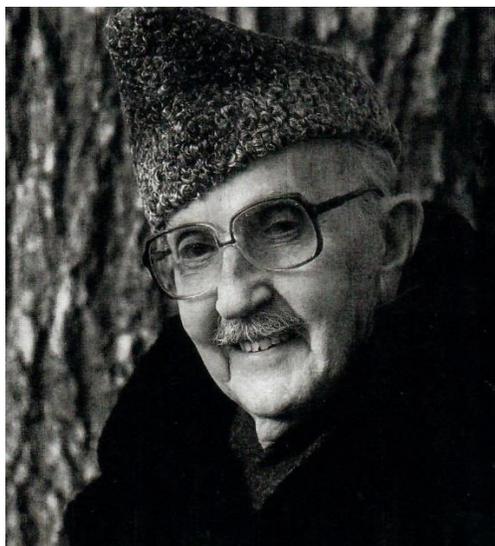
Le Champignonnière



25^e
anniversaire

*Bulletin officiel de
l'Association des descendants
de Paul Vachon
(Familles Vachon et Pomerleau)*

René Pomerleau
La passion des champignons



Émerveillé devant son dynamisme, attentif à ses souffrances, ému par sa beauté, René Pomerleau a consacré sa vie entière à connaître la forêt. Ses excursions scientifiques prenaient quelques fois des allures bucoliques quand il découvrait, sur l'écorce d'un érable un pleurote ou au pied d'une épinette une chanterelle. Auteur de la Flore des champignons au Québec, il est reconnu aujourd'hui comme le père de la mycologie québécoise.

Volume 23, numéro 3, octobre 2021

Table des matières

| | |
|---|----|
| <i>Mot de la présidente M^{me} Pierrette Vachon-L'Heureux</i> | 3 |
| <i>Un rappel de Daniel Pomerleau à propos de René Pomerleau</i> | 4 |
| <i>Contrat de mariage de Marie-Charlotte Vachon et d'Antoine Parent</i> | 7 |
| <i>Quelques nouvelles de votre registraire par Maurice Vachon</i> | 13 |
| <i>Rapport du trésorier par Éric Pomerleau</i> | 14 |
| <i>Retour sur le rassemblement de 2021</i> | 15 |
| <i>Conseil d'administration</i> | 19 |

Installation de la plaque commémorative à l'école secondaire de la Seigneurie à Beauport

La plaque qui avait été présentée sur le parvis de l'église Notre-Dame de Beauport lors du grand rassemblement de 2000 de l'association sera finalement installée à l'école secondaire de la Seigneurie au 20^e arpent de la terre de Paul Vachon, notre ancêtre, qui s'étendait de l'enceinte de l'avenue des Cascades tout le long de la rue du Temple. Une photo du dévoilement de cette plaque a été publiée dans le bulletin volume 22, numéro 3, juin 2018. Vous êtes invités à assister à cette installation de la plaque qui est prévue au début du mois de novembre. Vous recevrez par courriel le communiqué de presse dès que l'heure et la date

Nouveau mot de passe du site Internet de l'association

Le nouveau mot de passe pour « Accès privé aux membres » à compter du 15 novembre 2021 sera « halloween ».

Vous trouverez le bouton « Accès privé aux membres » au bas de chaque page du site Internet de l'association.



Mot de la présidente
M^{me} Pierrette Vachon-L'Heureux

Bonjour à tous et à toutes!

Voici que l'automne est arrivé et que le grand exercice de vaccination s'achève. La vingt-cinquième année d'existence de notre association, entreprise à la suite de notre Rassemblement 2020 d'inspiration beauceronne, se termine en beauté avec le rassemblement 2021 dans l'ambiance beauportoise de nos ancêtres. Malgré l'optimisme qui règne, nous ne nous sommes rencontrés que virtuellement encore cette année. Nous avons profité de la technologie pour continuer nos activités.

Ma rencontre avec l'historien Alain Rainville a été un vrai plaisir, une rencontre enrichissante qui a permis de réaliser un entretien qui fait progresser nos connaissances sur les conditions de vie de notre ancêtre Paul. Nous remercions la société d'art et d'histoire d'avoir permis cette réalisation. Notre généalogiste témoigne de l'intérêt de cette démarche avec sa présentation des cartes qui illustrent l'aménagement du territoire d'alors.

Avec ce numéro de La Copechagnière, je suis amenée à retourner dans le temps. Nous sommes en 1968 et j'arrive à Québec, une fonctionnaire fédérale depuis huit ans déjà chez l'Imprimeur de la reine à Ottawa. Je vais occuper le poste d'éditrice française et anglaise au Laboratoire de recherches forestières situé sur la Route du Vallon pendant quelques années. C'est dans le cadre de ces nouvelles fonctions que je fais la connaissance de René Pomerleau, chercheur émérite et chaleureux collègue qui trône dans son laboratoire entouré d'une équipe dévouée et admirative. Dans ce milieu de chercheurs passionnés de la forêt, de ses arbres, de son sol et de ses fruits, il se distingue déjà par sa passion pour les champignons.

Enfin, nous nous souvenons en cette fin d'année anniversaire de ceux et celles pour qui ce fut un défi très stimulant que la fondation de l'association de famille en 1996 et nous nous réjouissons que la plaque conçue en l'an 2000 pour marquer le 350^e anniversaire de l'arrivée de Paul Vachon en Nouvelle-France sera enfin installée au début du mois de novembre à l'école secondaire de La Seigneurie située sur la terre de notre ancêtre. La transmission de l'histoire du territoire et de son occupation nous tient à cœur. Espérons que les élèves y seront sensibles. La saison des fêtes s'approche. Je vous offre les vœux de bonheur pour ce Joyeux Noël 2021 et Bonne année pour 2022.

Toujours fière et laborieuse!



Un rappel de Daniel Pomerleau à propos de René Pomerleau



Né au Québec le 27 avril 1904 à Saint-Ferdinand, comté de Mégantic, René Pomerleau a fait ses études au Canada et en France et obtenu un doctorat ès sciences de l'Université de Montréal en 1937. Il s'est distingué par ses recherches et son enseignement sur la pathologie forestière et la mycologie. Auteur de plus de 200 publications, de deux livres et de plus de 100 articles et notes de vulgarisation sur des sujets de sa compétence, il a acquis une réputation internationale pour l'étendue et l'originalité de ses contributions scientifiques.

Ses travaux lui ont valu de nombreuses distinctions honorifiques, parmi lesquelles le prix David 1937, le Prix de la Province de Québec 1953, la Médaille de la fondation Marie-Victorin 1969 et la Médaille de l'Ordre du Canada 1970. Il est décédé le 11 novembre 1993 à Québec.

LA LIGNÉE ASCENDANTE PATERNELLE DE RENÉ POMERLEAU

Vincent Vachon

Sapience Rabeau

La Copechagnière, Poitou France

Paul Vachon

Marguerite Langlois

mariés à Beauport, enregistré à N.-D. de Québec, le 22 octobre 1653

Noël Vachon dit Pamerlos

Monique Girou

mariés à La Nativité de Notre-Dame de Beauport, le 24 octobre 1695

Noël Vachon dit Pomerleau

Marie-Jeanne Bélanger

mariés à La Nativité de Notre-Dame de Beauport, le 13 janvier 1719

Étienne Vachon dit Pomerleau

Geneviève Lessard

mariés à Saint-Joseph, Nouvelle de Beauce, le 20 juin 1750

Louis Vachon dit Pamerlos

Suzanne Lambert-Champagne

mariés à Saint-Joseph, Nouvelle de Beauce, le 27 janvier 1784

Guillaume Vachon dit Pomerleau

Josephte Marcoux

mariés à Sainte-Marie, Comté de Beauce, le 10 avril 1809

Nectaire Nazaire Vachon dit Pomerleau

Rose-Délina Marcoux

mariés à Saint-Elzéard, Comté de Beauce, le 13 avril 1858

Pierre Pomerleau

Exérile Berthiaume

mariés à Saint-Ferdinand, Comté de Mégantic, le 9 novembre 1892

Leurs enfants Alice, Louis-Philippe, Exérile, Georges-Édouard, Jeanne et René

Ce texte est tiré d'un article paru dans La Tribune, de Sherbrooke du vendredi le 27 mai 1977 à l'occasion d'une entrevue de Pierrette Roy.

René Pomerleau : un pionnier de la mycologie au Québec

Grand mince, à l'allure d'aristocrate français portant, comme pour un peu plus de noblesse, la canne qui le soutient depuis une chute qu'il a faite l'automne dernier, René Pomerleau, âgé de 73 ans, et mycologue depuis une cinquantaine d'années est un pionnier au Québec en ce domaine.

Rencontré alors qu'il était de passage à Sherbrooke pour une tournée de promotion à l'occasion de la réédition de son volume "Champignons de l'Est du Canada et des États-Unis" aux éditions La Presse, c'est avec chaleur et poésie qu'il nous a parlé de la science qu'il a largement contribué à développer à faire connaître et à apprécier.

Pain du diable

Mon intérêt envers ce secteur de l'histoire naturelle remonte à un passé déjà distant alors qu'au hasard d'une promenade, pendant mon enfance, la vue d'un champignon retint mon attention par sa forme curieuse et ses couleurs vives, explique-t-il. Invariablement, comme tous les enfants, je voulus savoir ce que c'était et je reçus de mes parents ou peut-être d'un autre adulte, la réponse classique à cette époque "Ne touche pas à cela, c'est le pain du diable". Même si ce 'n'est que beaucoup plus tard qu'il découvrait la clé de cette énigme, remontant à la nuit des temps alors que les ancêtres dans les provinces françaises entretenaient ce tabou qu'ils nous ont rapporté, René Pomerleau rappelle un autre événement survenu un peu plus tard, alors qu'étudiant au niveau primaire avec les frères des écoles Chrétiennes, débarqué de France quelques années plus tôt, il en avait un qui cueillait des champignons blancs pour les faire entrer dans la composition de plats.

Les études d'agronomie qu'il menait à Sainte-Anne-de-la-Pocatière ne lui en apprirent guère plus sur l'application de cette science dans nos bois ni non plus ses études spécialisées de phytopathologie. Ce ne sera qu'en 1928, alors qu'il menait en France des études poussées sur la mycologie, qu'il fit enfin ses premières excursions avec des gens qui connaissaient toutes les espèces, qui pouvaient en énumérer les caractères, les vertus, l'habitat et les qualités. C'est à ce moment que devait commencer pour René Pomerleau la grande aventure qui se continua à son retour au Québec en 1930 alors qu'il commença à distinguer dans nos champs et forêts les espèces qu'il avait vues en France et qu'il en distingua d'autres espèces grâce à des revues et livres européens et américains. Établissant des liens avec des mycologues américains, déjà avancés dans cette science, et même canadiens, participant à des journées mycologiques aux États-Unis, en organisant au Québec, recrutant des "disciples", donnant des cours publics au Jardin botanique de Montréal et organisant des excursions, celui-ci se rendit vite compte qu'un outil essentiel, un livre simple et illustré, s'avérait indispensable.

Production

Outre cette première édition des "Champignons de l'est du Canada et des États-Unis", qu'il publia en 1951, et qui vient d'être rééditée, M. Pomerleau a été l'auteur d'un autre volume, de nombreuses publications scientifiques, articles et notes de vulgarisation sur divers sujets de sa compétence, dont la pathologie forestière où il s'est distingué également, et il travaille aussi actuellement à la rédaction d'un livre sur plus de 1400 espèces de champignons charnus que l'on peut trouver au Québec. Il projette de plus de tirer de ce volume un condensé pour les amateurs, et peut-être un autre encore plus élémentaire en format de poche pour les débutants.

Si aujourd'hui, la Mycologie a entraîné la formation de trois ou quatre cercles depuis 25 ans, si elle a recruté peut-être 15,000 adeptes, et si des amateurs au Québec sont devenus de véritables mycologues, René. Pomerleau n'est pas étranger à cette diffusion.

Il nous expliquait que sa première édition de son livre publiée à 10,000 exemplaires, dont la moitié en français et l'autre moitié en anglais, avait mis 20 ans à l'épuiser alors que les 5,000 premiers exemplaires tirés de la réédition ont mis trois semaines à s'écouler.

M. Pomerleau présente son plaisir de mycologue "comme celui du poète qui trouve une façon de s'exprimer", et est préoccupé, après une période d'exploration et de découverte, par la communication avec les gens, d'où son désir d'écrire tout ce qu'il sait en ce domaine, après avoir reproché à d'autres de ne pas l'avoir fait avant de mourir.

S'il n'en est pourtant pas encore là, il attribue le secret de sa bonne forme physique à la recherche scientifique, à la nature et à la communication avec les gens qui occupent d'ailleurs dans sa vie une place primordiale.

Et c'est pour le terrain québécois où l'on trouve, lorsque les saisons sont favorables, toutes les espèces les meilleures au monde, sauf peut-être les truffes qui n'existent pas probablement ici, que le Dr Pomerleau entend donner aux amateurs de véritables outils à la portée, qui leur permettront d'apprécier les grands mérites de ces végétaux qui étaient il y a encore cinquante ans, et peut-être sont encore aujourd'hui dans l'esprit de bien des gens, des plantes honnies.

Contrat de mariage de Marie-Charlotte Vachon et d'Antoine Parent

Marie-Charlotte Vachon, la deuxième enfant et l'aînée des filles de Vincent Vachon dit Laminée et de Louise Cadieux dit Courville, a épousé Antoine Parent le 2 septembre 1720, à Beauport. Deux enfants, Catherine et Louis, sont nés de cette union. Antoine avait marié Barbe Trudel en 1708. De cette première union, quatre enfants étaient nés, dont deux sont décédés en bas âges. La famille est plus tard déménagée dans la région de l'Île-Jésus à Montréal.

Le contrat de mariage fut rédigé le premier septembre 1720 par le notaire Jean Robert Duprac.

Pardevant le notaire des Seigneurie de beauport de St gabriel et de noStre dame des anges Sous Signé ReSidant au dit beauport et teSmoins Sy bas nommés furent preSens Anthoine parent Veuf de deffuncte barbe trudelle vivante Sa femme habitant du Village de St JoSeph paroiSSe de noStre dame de la MiSericorde dudit beauport pour luy et En Son nom D'une part, et Marie Charlotte Vachon, fille de deffunct Vincent Vachon Sieur la minée Capitaine de Milice, et de deffuncte louiSe Cadieu Ses père et mere demurant En la maiSon de françois Vachon Son frère dela paroiSSe de noStre dudit Beauport a ce preSent et deSon ConSentement D'autre part, Lesquels partyes deleur bon gré preSence et du ConSentement de leurs parens et amis pour ce aSSemblé depart et et d'autre, Scavoir dela part dudit anthoine parant* *du Sieur nicollas trudelle capitaine de milice Son beaufrère de pierre trudelle son ocle, Jean de Rainville son CouSin germain* *de michel parent et michel Chevalier Comme ayant ESpouse marie parant Son frere et beau frere et marguerite Vallée Sa femme du Sieur Charles debled Marchant bourgeois En la ville debeauport praticien, duSieur Noel Maillou Capitaine de Milice etprocureur fiscal dudit beauport, amis dudit futur Espoux, et dela part dela dite Marie Charlotte Vachon delouis François et Vincent Vachon freres dela dite future ESpouSe * *de marie francoiSe VaVachon femme de Jean Menard SaSeur, Jean Turgeon oncle paternel aCauSe de anne thereSe Vachon Safemme, Ont EST fait les traitté etpromeSSes de Mariage quy EnSuivent CeSt ^Scavoir ledit anthoine parent, etla dite Marie Charlotte Vachon SeSont promis et promettent Se prendre Recoprocquement lun et l'autre par nom et loy de Mariage, Jceluy celebrer etSolemniSer En Son ESgliSe Catholique et Romaine Le plus toSt que faire ce pourra et que delibera Entre Eux leur parens et amis Sy dieu et noStre dite mere Ste. ESgliS 1 Septembre 1720 Sy ConSentent et acordent pour ESTre Uns et Communs du Jour de leurs ESpouSailles et benedictions nuptialles En* *Chacun leurs biens meubles Jmmeubles, acqueSt et Conquest, et meSmes deleurs propreS derogeant et Renonceant pour cette Effect Seulement ala CouStume deparis et toutes autres ace Contraire, EtSont Convenus leS dits futurs ESpoux que les Enfans mineurs dudit futur ESpoux deSon premier mariage avec la dite deffuncte Trudelle, Seront noury ESlevé et Entretenu aux depens dela dite future CommuneautÉ Jusqu'a lage de Vingt cinq ans ou Jusqua ce quils Soit pourveu En mariage ou autrement pour le Revenu deleur biens Seulement, Et En travaillant deleur force Et Industrie, Sans En pretendre aucuns Sallaire, ny Retribution, Et En faveur duquel futur mariage le dit futur ESpoux pour la bonne amitié quy porte ala dite future ESpouSe et pour luy En donner des marques Certaine et pour luy ayder a porter leS Charges du mariage luy a fait et fait par Ses preSentes pareil don et adventages Sur tous Ses biens meubleS

(2) et Immeubles acquies et Conquest Comme le moins prenant de Ses Enfants peut avoir et pretendre En Sa Succession future a ledit des Seconde nopces et ala Coustume de Paris present et acceptant pour En Joyir faire et disposer par elle Ses hoirs et ayans Cause Entouttes proprieté et appertueté Comme de Choses a elle appartenant et pour Jnsinuer Ses presentes En laprevoSté et admirauté de Quebec dans leS quatre moy delordonnance, les parties ont fait et Constitué leur procureur Special et general le porteur deS presentes auquel Jls donne pouvoir de ce faire et En Requerir, Et Sont convenu Encore leSdits futurs Espoux, que le dit futur Espoux Sera tenu de faire Clore Son Inventaire En Justice deSa premiere Communeauté Sans que Sa future Espouse En Soient tenus Enquelque faSon ce scoit et et ne puisSent Estre, et ledit futur Espoux adoué ladite future du douaire Coustumier, ou delaSomme de Mille livres de douaire prefix aSon Choix le 1 Septembre 1720 et option, duquel Il luy Sera fait delivrance lorsque doYaire aura lieu Sans Estre tenue dela demende En Justice, pour leSquel tous leS biens dudit future Espoux En demeure des apresent Chargé afferré et hipotecqué des apresent, le preciput Sera ESgal et Reciproque Entre leSdits futurs Espoux delaSomme deCinq Cent livres a prendre par leSurvivant Sur les biens meubles deladite future Communeauté Suivant lInventaire quy En Sera pour lors fait Suivant SapriSée hors de pair et Sans Crie Enmeubles ou En deniers Contant aux Choix du Survivant, Et En outre Ses habits hardes linges aSon Usage et Un lit garnit tel qu'il ce trouvera pour lors, ne Seront tenus leSdits futurs Espoux deS dettes hipotecques lun delautre fait et Créé avant leur futur mariage elles Seront payé et acquittÉ par celui ou celle quy leS aura fait et Créé et SurSon bien, Sera permis alors aladite future Espouse advenant ladiSSolution deladite future Communeauté de Renoncer a Jcelle et demporter franchement et quittement cequelle Justiffira avoir porté et mis En Jcelle, Ses habits linge bage et Joyeux et Son lit garny tel qu'il Sera alors, Ses douaire et preciput Sy deSSus Reglé et tout ce quy luy Sera advenu et EScheu par Succession donation Et autrement Sans Estre tenus deSdettes hypotecque de leur dite future Communeauté Encore bien quelle y fut obligÉe ou Condemnée, auquel Cas elle Sera acquité garentye JmdemniSée par Sur leS biens dudit futur Espoux qu'il a des apresant affectÉ et hipotecqué, et pour la bonne amitié que leSdits futurs Espoux Se porte lun et l'autre elle SeSont faits et font par ces presentes donation mutuelle Entre Vifs Chacun deux acceptant de tous et Chacuns leurs biens tant meubles que Immeubles quy ce trouveront Resté le Jour du deceds dupremier mourant pour En Jouire

(3)

par USufruit la vie durant duSurvivant Seulement Sans Estre tenu de donner autre Cotion qu'a Sa Caution Juratoire pour veu qu'apres le deceds du premier mourant Il ny ait aucun Enfants Vivant deux et pour faire Jnsinuer Comme deSSus Car ainSy promettant &c obligant &c fait et passÉ audit Village de St Joseph audit beauport le 1 Septembre 1720 En la maiSon de Jean de Rainville le premier Jour de Septembre apres midy Mil Sept Cent Vingt presences deSSus nommes parens et amis de Charles Miville, et de Jean Chevalier tesmoins habitans dudit lieu quy avec le dit futur Espoux leSr Charles debled, Jean Turgeon, Jean De Rainville louy Vachon, Noel Maillou, et nous notaire Signé ayant ladite future Espouse et autre Sus nommés de ClarÉ neSavoir Signer dece Enquisuivant lordonnance //

anthoigne parant (Sign.)

Trudelle (Sign.) Jean De Rainville (Sign.) Noel Maillou (Sign.)

Charles Miville (Sign.) Louis Vachon (Sign.)

Jean Turgeon (Sign.) J Duprac (Sign.) debled (Sign.)

Jean Chevalier (Sign.)

Duprac notaire (Sign.)

Je soussigné soussigné la vie du vivant du futur marié seulle en cas sans Esprit
 de donner au dit mariage qui se fera en l'année pour venir au pres de
 de l'acte du premier mariage Je n'y ait aucun en fait de l'un de ces deux
 ay pour faire qu'importe Comme dessus dit et n'y prometton de
 obligation de faire passer au dit village de St Joseph au dit beau jour
 en la maison de Jean de Rainville le premier jour de septembre à pres
 qu'il y ait sept cent cinquante presences de ses nommez parents et amis
 de ses freres mineurs et de Jean Chevillon et de ses autres habitants du dit lieu
 avec les dit futurs et sous lesr et sous les de l'un Jean de Rainville
 Louis Vachon, notaire mineur, et nous notaires signés au dit futur
 et sous et au dit nommez de blanc ne sçavoir siques d'actes enquis
 suivant l'ordonnance // *Antoine Parent*

Tuteur Jean de Rainville not. mineur
Not. mineur Jean Turgeon L. Dupraco Deblee
Not. mineur Jean Chevillon

Dupraco

Notes :

1. Il est surprenant que Marie-Charlotte ne sache pas signer, alors qu'on retrouve les signatures de son père et de ses frères dans plus d'un contrat. Il est possible qu'à cette époque plusieurs parents jugeaient qu'il n'était pas nécessaire pour les filles d'apprendre à signer.
2. Dans le contrat qui suit, bien que les deux contrats soient datés du même jour, il est étonnant que ce soit Antoine Parent, son futur époux, qui a signé pour elle et non pas son tuteur. « Quittance de Marie-Charlotte à François Vachon son frère et son tuteur, héritière suite au décès de leur parent Vincent Vachon et Louise Cadieux la Somme de Soixante Sept livres dix Sols En argent monois de France Suivant la Reduction du Roy avant ces presentes pour celle de cent quatre Vingt livres du Cours pour tout Solde des Comptes et des Relicat ».

1er Septembre 1720

Quittance de Marie-Charlotte Vachon a francois vachon son frere

Jean-Robert Duprac 1 Septembre 1720

Pardevant le notaire des Seigneurie de beauport deSaint gabriel et de noStre dame des anges
Soubs Signe ReSidant au dit Beauport et teSmoinS Sy bas nommer fut preSent Marie Charlotte
Vachon agee de trente ans ou Environ demeurant a Village de St JoSeph fille et heritiere de
deffunct Vincent Vachon Sieur la minée Capitaine de milice, et de deffuncte louiSe Cadieu
Vivant Ses pere et mere, laquelle a Volontairement Reconnue et ConfeSSe avoir Eu et Receu de
francois Vachon Son frere et Son tuteur laSomme de Soixante Sept livreS dix Sols En argent
monois de france Suivant la Reduction du Roy avant ces preSentes pour celle de cent quatre
Vingt livres du Cours pour tout Solde des Comptes etdes Relicat pour Sa part etportions deS
meubles mentionné En L'Inventaire qu'ils ont fait faire apres le deceds dits deffuncts Vincent
Vachon et louiSe Cadieu leurs père et mere des biens deleur Communeauté en Suivant leS
partages quy En ont EstZ fait avec Ses freres et Seurs Co-heritiers delaquelle dittes Somme de
Soixante Sept livres dix Sols ainSy que du Relicat pour tout Soldes Compris pour Sa part
etportions desdits meubles et Effects mobiliers a elle EScheu et a ESchoir En les SuccesSions
deSdits deffuncts Ses pere et mere, Elle En tien quitte et decharge tant dupreSent que advenir le
dit francois Vachon Son tuteur etSon frere et meSme pour tout Relicat, laquelle dite Somme Elle
a Employé Suivant

(2)

Ses beSoins tant En hardeS et lingeS aSon USage et En cefaiSant le dit françois Vachon tuteur
demeure biens et Valablement deChargé de l'Inventaire fait apres lesdeceds deSdits deffuncts
leur pere et mere et proces Verbaux de Ventes des dits biens y mentionnés 1 Septembre 1720 et
de tous autres papiers et pieces Concernant leS dittes SuccesSions deSdits deffuncts leur pere
tant Inventoriés que non Inventorié au dit Inventaire partyes quittences et autres pieces
Justificatives deS dittes SuccesSions dont ladite Marie Charlotte Vachon En a dechargé et En
deScharges le dit francois Vachon Son frere et tous autreS promettant &c obligant &c
Renonceant &c fait et paSSé au dit Beauport En letude dudit notaire apres midy lepremier Jour
deSeptembre Mil Sept Cent Vingt preSence de Jean Turgeon et depierre parent teSmoinS
habitant du dit beauport quy ont et nous notaire Signé ayant ladite Marie Charlotte Vachon
declaré ne EScrire ny Signer de ce Enquis Suivant l'ordonnance

Jean Turgeon (Sign.)

Pierre

Parant (Sign.)

Duprac (Sign.)

nore



Quelques nouvelles de votre registraire par Maurice Vachon

1. Cotisations : noté que les données entre parenthèses sont celles de l'année passée. membres actifs 105 (114)

Membre à vie : 2.
Membres en règle : 73 (51).
Membres en règle conjoints : 18 (34).

Cotisations dues (1^{er} envoi fait) :
7 (20) membres et 3 (4) membres conjoints.
Cotisations dues (2^e envoi fait) :
2 (2) membres.

Depuis le 1^{er} septembre 2020.
Nouveaux membres : 2 (3).
Nouveau membre conjoint : 0 (1).
Nous observons une diminution du membership depuis août 2020.

2. Page Facebook

Notre page Facebook est en fonction depuis le 12 janvier 2013. Nous avons à ce jour 271 visites et 269 mentions « J'aime ».

3. Site Internet.

Le site Internet est en constante évolution. La mise à jour sera faite régulièrement dans les prochains mois, surtout pendant la saison hivernale. Un nouvel onglet a été ajouté sur le site : Paul Vachon. On y trouvera des documents, des ouvrages, des infos reliés à l'ancêtre Paul Vachon. (Encore en construction).

Voici les statistiques de la fréquentation du site Internet depuis octobre 2012.

| | Statistiques |
|---------------------|------------------------|
| Visites sur le site | 15 218 (13 900) |
| Visiteurs | 12 906 (11 852) |
| Pages vues | 45 626 (40 897) |

4. Les objectifs pour la prochaine année seront :

Ajouter encore du contenu dans la section « Paul Vachon » sur le site Internet.
Terminer la mise à jour du nouveau site Internet.



Rapport du trésorier par Éric Pomerleau

| SITUATION FINANCIÈRE DE L'ASSOCIATION des DESCENDANTS de PAUL VACHON (familles Vachon et Pomerleau) | | | | | | |
|--|-------------------|-----------------|-----------------|-----------------|-----------------|-----------------|
| Assemblée générale annuelle le 11 septembre 2021 par télé-conférence (Zoom) | | | | | | |
| | 2021 ^P | 2021-08-31 | 2020 | 2019 | 2018 | 2017 |
| Recettes | | | | | | |
| Cotisations des membres | 2 000,00 | 1 377,00 | 2 176,04 | 1 407,97 | 1 879,00 | 2 477,00 |
| Ventes d'articles de promotion et tirage | 100,00 | 0,00 | 0,00 | 251,50 | 278,10 | 367,50 |
| Rassemblements annuels & divers | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 1 300,00 | 1 387,00 | 1 420,00 |
| Intérêts du placement chez Tangerine | 57,41 | 4,00 | 64,95 | 63,64 | 58,88 | 51,27 |
| Publicité et Dons | 0,00 | 25,00 | 5,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| Total des recettes au 31 décembre | 2 157,41 | 1 406,00 | 2 245,99 | 3 023,11 | 3 602,98 | 4 315,77 |
| Déboursés | | | | | | |
| Bulletin, secrétariat et registrariat | | | | | | |
| Bulletin Le Copechagnière | 900,00 | 574,37 | 952,80 | 974,30 | 990,50 | 930,22 |
| Secrétariat | 200,00 | 0,00 | 200,00 | 113,77 | 254,18 | 69,42 |
| Registrariat et trésorerie | 200,00 | 0,00 | 200,52 | 220,09 | 0,00 | 366,66 |
| Recrutement et Sections régionales | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| Total | 1 300,00 | 574,37 | 1 353,32 | 1 308,16 | 1 244,68 | 1 366,30 |
| Kiosques et Congrès | 100,00 | 0,00 | 0,00 | 500,00 | 500,00 | 229,95 |
| Rassemblements annuels & divers | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 1 361,10 | 1 098,76 | 1 438,03 |
| Articles de promotion | 100,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 314,20 |
| Cotisations F.A.F.Q., assurances | 236,00 | 236,00 | 314,00 | 285,00 | 316,00 | 258,00 |
| Incorporation (charte) | 36,00 | 0,00 | 36,00 | 35,00 | 34,00 | 34,00 |
| Site Internet | 110,00 | 110,00 | 321,09 | 208,41 | 91,00 | 91,00 |
| Frais à la Caisse populaire | 74,46 | 50,66 | 79,39 | 101,42 | 119,74 | 126,70 |
| Total des déboursés au 31 décembre | 1 956,46 | 971,03 | 2 103,80 | 3 799,09 | 3 404,18 | 3 858,18 |
| Excédent des recettes sur les déboursés | 200,95 | 434,97 | 142,19 | -775,98 | 198,80 | 457,59 |
| Avoirs | | | | | | |
| Solde à la Caisse Populaire de Charlesbourg | 2 034,06 | 2 051,91 | 1 626,89 | 1 549,65 | 2 401,17 | 1 728,92 |
| Part de qualification à la Caisse Populaire | 5,00 | 5,00 | 5,00 | 5,00 | 5,00 | 5,00 |
| Solde chez Tangerine | 5 512,59 | 5 496,78 | 5 459,18 | 5 427,98 | 5 364,67 | 5 805,91 |
| Inventaire incluant articles de bureau et équipement ¹ | 1 855,75 | 1 855,75 | 1 855,75 | 1 906,91 | 1 999,32 | 1 961,72 |
| Total de l'avoir au 31 décembre | 9 407,40 | 9 409,44 | 8 946,82 | 8 889,54 | 9 770,16 | 9 501,55 |
| ^P : prévision | | | | | | |
| ¹ : À partir de 2006, l'inventaire est évalué au coût de production. | | | | | | |
| L'inventaire ne tient pas compte des bulletins sous l'ancien format. | | | | | | |

D'après le tableau déposé à l'assemblée générale annuelle de l'association du 11 septembre 2021, l'association devrait terminer l'année le 31 décembre 2021 avec un léger surplus de près de 200.\$.

En résumé, la situation financière de l'Association demeure bonne surtout en raison du surplus d'environ 5000 \$ que l'Association conserve depuis le rassemblement de 2000 à Beauport.

Le rassemblement de 2021 marquant le 25^e anniversaire de l'association a eu lieu le samedi 11 septembre 2021 à 9 h 30, par vidéoconférence pour une deuxième année consécutive. Maurice Vachon avait au préalable prévu une réunion sur la plateforme Zoom et nous avait envoyé par courriel le lien pour brancher nos ordinateurs vers 9 heures 15. Les salutations des participants complétées peu après 9 heures 30, notre présidente Pierrette Vachon-L'Heureux nous souhaitait la bienvenue. La présentation du programme du rassemblement par Léandre Vachon à suivi.

Ambiance beauportoise avec Martine Latulippe. Carol Vachon s'est occupé de la recherche et de la présentation de cette activité. C'était une vidéo d'une durée de quatre minutes. En résumé Madame Martine Latulippe raconte la fable de la Dame Blanche, une fiancée qui cherche le corps de son fiancé Louis qui serait décédé le 31 juillet 1759 lors d'une bataille entre les soldats des armées anglaise et française tout près des Chutes Montmorency. Encore aujourd'hui, on raconte que le fantôme de la fiancée est toujours présent! Vous trouverez le lien de cette vidéo sur le site web de l'association.

Retour sur les vingt-cinq années de vie de l'ADPV. Francine Vachon était la personne désignée pour cette allocution, parce ce qu'elle a participé activement à la toute première rencontre à St-Joseph de Beauce en 1996. Elle raconte avec brio les événements qui se sont succédés depuis la fondation. Elle s'est attardée plus longuement au grand rassemblement de 2000 tenu à Beauport et à nos participations aux fêtes de la Nouvelle-France.

Assemblée générale annuelle. C'est avec l'expertise et l'assurance qu'on lui connaît que Madame Pierrette Vachon-L'Heureux a présidé l'assemblée, Le procès-verbal sera publié dans le bulletin de juin 2022. Il est important de mentionner qu'il n'y a pas eu d'élection des membres du conseil d'administration, tous ayant accepté de continuer jusqu'à l'assemblée générale annuelle de 2022.

Hommage à notre ancêtre Paul Vachon. Entretien de la présidente avec Alain Rainville. À la suite de la réunion des membres du conseil d'administration du 15 avril dernier, il avait été décidé de chercher un invité historien, pour nous parler de Beauport au 17^{ième} siècle et plus précisément de l'apport de l'ancêtre Paul Vachon en tant que résident et notaire seigneurial. Alain Rainville se révéla être la personne toute désignée pour rendre cet hommage à notre ancêtre Paul. Vous trouverez la biographie de notre historien dans le bulletin de juin dernier.

Clôture du rassemblement.

La présidente signale quelques projets qui sont en développement : l'installation des plaques commémoratives, une à l'école secondaire de La Seigneurie de Beauport et l'autre à La Rochelle en France ainsi que la participation au projet ADNy Québec.

La terre de Paul Vachon au bourg du Fargy à Beauport

À titre de généalogiste amateur de l'association, je reprends quelques détails au sujet de la terre de Paul Vachon, détails extraits de l'entretien entre notre présidente et notre historien invité Alain Rainville.

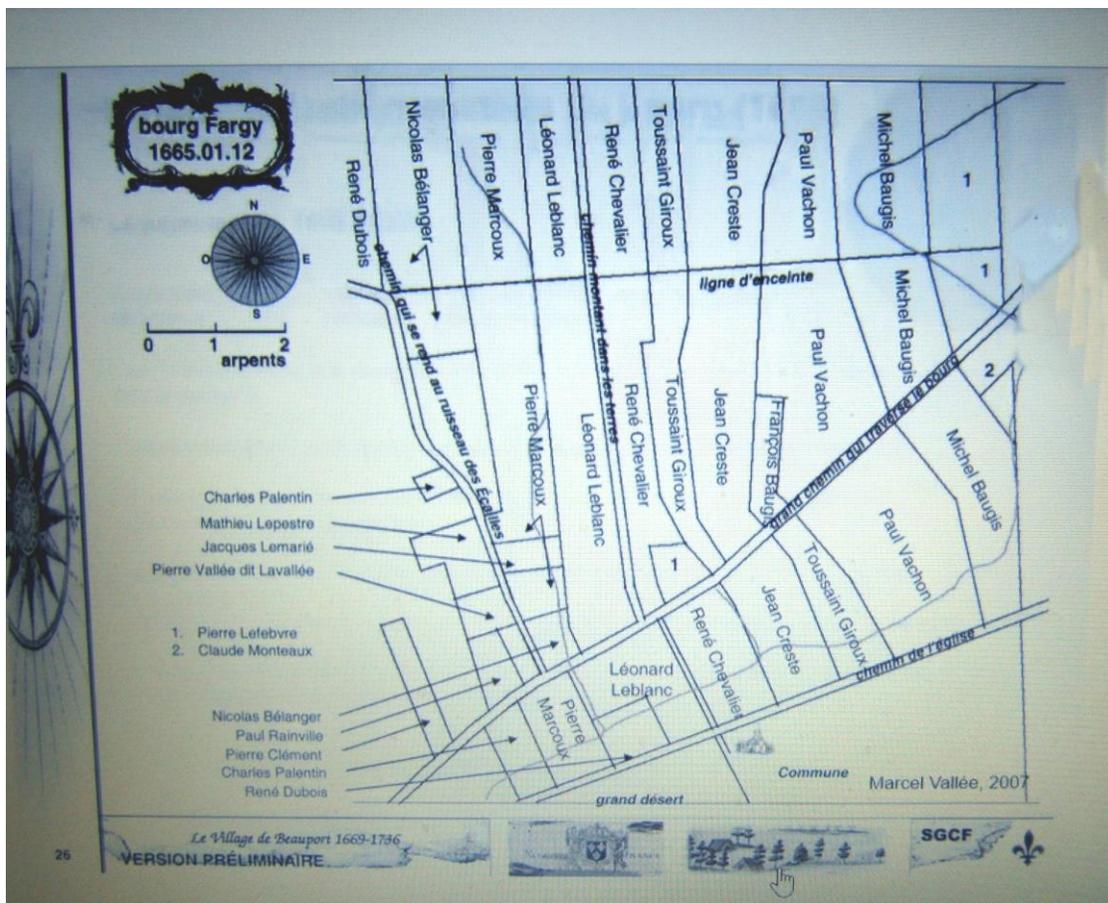
Nous savions depuis quelques années déjà que vers 1670 la terre de Paul Vachon à Beauport se situait le long de la rue Du Temple et était d'environ 1½ arpent de large par 50 arpents de long et que sa maison se situait au Bourg du Fargy, tel qu'indiqué sur la carte qui suit. Monsieur Rainville précise que la terre de Paul ainsi que celles avoisinantes étaient plutôt d'un arpent de large, à l'exception des terres à l'est et à l'ouest et au-dessus de la ligne de l'enceinte, aujourd'hui l'avenue Des Cascades.

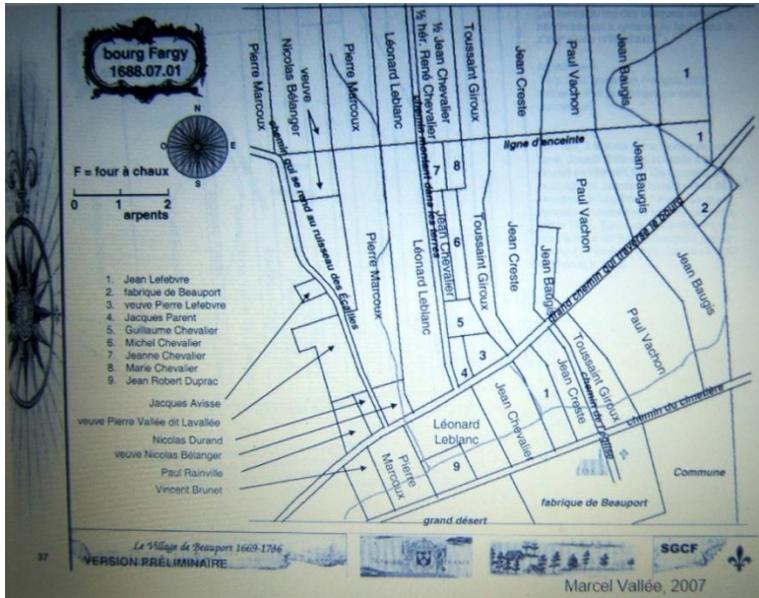


M. Rainville explique avec des documents, cartes et notes à l'appui, que le 4 juin 1655, Paul reçoit de Robert Giffard une pièce de terre de dix arpents « complanté d'en haut bois scituee et assise proche du village du fargis au dit beauport ». Le 23 janvier 1656, il prend possession de sa terre. Notons que le premier document d'archive trouvé à cet effet daté de 1667 lui confirmait cette concession. Cette première concession se trouvait en haut de la ligne d'enceinte (soit l'avenue Des Cascades) qui représentait le premier rang de Beauport. Paul Vachon, comme les autres censitaires, va construire sa maison et ses bâtiments, non pas sur la devanture de sa petite terre mais sur le fond de la commune réservée au pâturage. En 1658, Robert Giffard constatant cet empiétement, va lui donner la permission, comme aux autres occupants de Fargy, d'avoir son emplacement dans le bourg-village, acceptant ainsi de facto l'occupation de la commune par les censitaires. Dorénavant, anciens comme nouveaux détenteurs d'une terre à Fargy, devront s'établir dans l'emplacement qui leur sera alloué dans le bourg-village de Fargy. Le 13 janvier 1660, les habitants du Bourg de Fargy renoncent à la commune, mais les noms de Jean Creste et de Paul Vachon n'apparaissent pas dans l'acte de renonciation. Le 29 décembre 1664, Giffard porte de dix à vingt arpents de profondeur la concession de Paul Vachon sur la ligne de front au-dessus du bourg-village.

Une première carte dessinée par le chercheur Marcel Vallée, nous donne un aperçu de l'occupation du bourg-village au 12 janvier 1665, au moment où Robert Giffard et son fils Joseph ont décidé de porter la profondeur des terres de l'enceinte à vingt arpents et de tirer la ligne d'un second rang d'habitation, le rang Saint Joseph. Paul Vachon possède aussi alors deux emplacements dans le bourg, un au nord et l'autre au sud de l'actuelle avenue Royal.

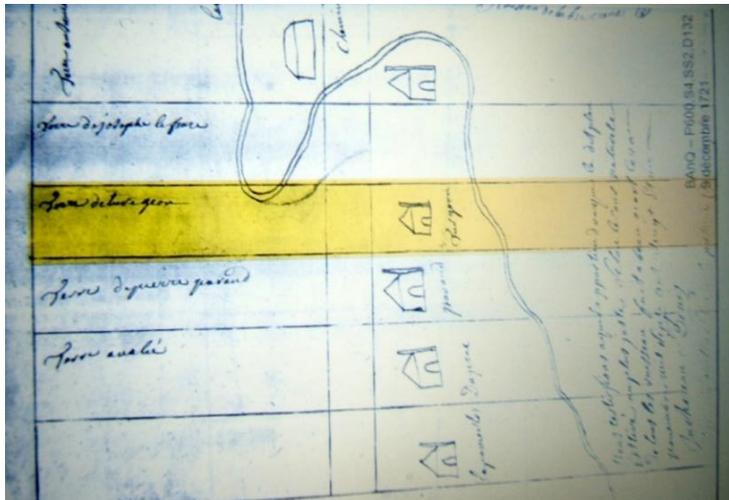
Paul avait construit ses bâtiments sur l'emplacement de la commune d'en haut alors que sa maison était bâtie sur l'emplacement de la commune d'en bas. En 1669, Joseph Giffard, fils et seigneur de Beauport réduisait la superficie de ses emplacements d'en bas de la ligne d'enceinte de 8 arpents et 30 perches à 1 arpent. Sur une partie de ce territoire se trouvait la maison de Paul. N'étant pas d'accord avec la décision, il contesta. Le litige fut résolu en 1673, alors que Paul reçoit des nouveaux titres pour sa terre de la ligne d'enceinte qui est d'un arpent de front et 50 arpents de profondeur, soit jusqu'à la ligne du troisième rang, le rang Saint-Michel et prévoit que Paul garde l'emplacement où était située sa maison mais ne mentionne pas l'emplacement où sont situés les bâtiments d'en haut, partagé en deux parties séparées par l'actuelle avenue Royal. Les titres indiquent que Paul garde le total de la superficie des terrains soit les 8 arpents et 30 perches en bas de la ligne d'enceinte. En fait, Paul garde la totalité des deux emplacements situés au sud de la ligne d'enceinte, comme il est démontré sur la carte. De plus, Joseph Giffard en considération de ses bons et agréables services lui donne « sa vie durant les cens et Rentes ».





Une deuxième carte de Marcel Vallée nous montre qu'en 1688 Paul était toujours propriétaire de sa terre au nord de la ligne de l'enceinte et des deux emplacements dans les communes du bourg du Fargy. Une troisième carte nous démontre qu'en 1721 les deux emplacements de Paul Vachon appartiennent à Jean Turgeon marié à Anne-Thérèse la fille de Paul et que aussi que sa maison était située au sud de l'avenue Royal. Alors, aujourd'hui en 2021, on peut supposer que la maison de notre ancêtre était située où se trouve le salon funéraire Robert juste vis-à-vis le marché alimentaire IGA. Un article de Madeleine Vachon paru dans le bulletin de juin 2021 affirme que cette

maison était sans doute de maçonnerie, de 25 par 24 pieds, et qu'elle possédait sans doute une chambre à feu et un grenier.



Vachon au Bourg du Fargy



Maison de Toussaint Giroux, un voisin de Paul Vachon. Modèle possible de maison de Paul

Depuis la fin des années 1990, Alain Rainville s'intéresse à l'histoire de Beauport et à son patrimoine bâti. Robert Giffard et la seigneurie de Beauport, sujet de son mémoire de maîtrise, la maison Girardin, l'histoire et l'évolution du bourg Fargy, les églises La Nativité de Notre-Dame de Beauport sont autant de sujets abordés dans ses recherches. Ayant accepté la demande de notre présidente, il a puisé dans ses archives de ses recherches pour traiter les deux volets qui intéressent nos membres : notre ancêtre Paul Vachon, sa contribution au développement de Beauport, sa terre et où était située sa maison dans le Bourg du Fargy.

Il nous a permis de publier des extraits de son allocution incluant ses sources pour cet article dans notre bulletin. Un grand merci monsieur Rainville!

Léandre Vachon.

Conseil d'administration

| | | | |
|---|---|---|---|
|  | <p>Pierrette Vachon-L'Heureux Présidente 1115, ave Marguerite-Bourgeoys Québec (Québec) G1S 3Y1 418 687-0589 vachonlheureux@webnet.qc.ca</p> |  | <p>Francine Vachon Vice-présidente 385, rue Lockwell, app. 420 Québec (Québec) G1R 5J6 418 522-8817 valpaga06@gmail.com</p> |
|  | <p>Éric Pomerleau Trésorier 1201, des Marguerites Saint-Pierre-Île-d'Orléans, (Québec) G0A 4E0 418 995-0551 e.pomerleau@hotmail.com</p> |  | <p>Maurice Vachon Registraire-webmestre 14, rue du Trèfle Baie-Saint-Paul, (Québec) G3Z 0H2 418 222-2811 mauricevachon@derytele.com</p> |
|  | <p>Marie-Marthe Pomerleau Administratrice 1230, rue des Œillets Sherbrooke (Québec) J1E 1M7 819 565-0655 rcharest2@videotron.ca</p> |  | <p>Daniel Pomerleau Secrétaire 495, rue Bégin Sherbrooke (Québec) J1G 4J7 819 569-0397 imd@videotron.ca</p> |
|  | <p>Léandre Vachon Archiviste-généalogiste 1428, rue Bernier Saint-Jean-sur-Richelieu (Québec) J2W 1G3 450 349-6141 lenvac@sympatico.ca</p> |  | <p>Sylvain Vachon Administrateur 2726, rue Maricourt Sherbrooke (Québec) J1K 1R8 819 791-5465 Sylvain.vachon@outlook.com</p> |
|  | <p>Carol Vachon Administrateur 2808, rue Laprade, app. 4 Québec (Québec) G1V 1C1 418 650-0169 vachoncarol@videotron.ca</p> |  <p style="text-align: right;"><i>Il n'en reste que sept en inventaire à 10 \$ chacune</i></p> <p style="text-align: right;"><i>Contactez Maurice Vachon.</i></p> | |

Sollicitation d'articles

Nous sollicitons vos articles pour les publier dans le bulletin. Le prochain bulletin sera publié en octobre 2021. Prière de soumettre vos articles par courriel lenvac@sympatico.ca à Léandre Vachon pour le 15 janvier 2022.

À l'occasion du rassemblement virtuel du 25^e anniversaire de la fondation 'de l'Association des descendants de Paul Vachon (Famille Vachon et Pomerleau)



De gauche à droite en commençant par le haut.

1^{re} rangée : Léandre Vachon, Maurice Vachon, Pierrette Vachon-L'Heureux, Daniel Pomerleau

2^e rangée : Réjean Charest et Marie-Marthe Pomerleau, Richard Vachon, Francine Vachon, Nicole Lisotte (invitée)

3^e rangée : Sylvain Vachon, Éric Pomerleau, Micheline Vachon, Carol Vachon

4^e rangée : Madeleine Vachon, Francine Gagné, Réjeanne Vachon, André Pomerleau

Dépôt légal Bibliothèque nationale du Québec, 2021

Postes Canada

Numéro de la convention 40069967 de la Poste-publication

Retourner les blocs adresse à l'adresse suivante :

Association des Descendants de Paul Vachon

14, rue du Trèfle Baie-Saint-Paul (Québec) G3Z 0H2

IMPRIMÉ – PRINTED PAPER SURFACE